

CET@Q

L'EXPERTISE PRIVÉE DE L'ÉCONOMIE VERTE DU QUÉBEC

RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Présenté à M. Eric Girard,
ministre des Finances du Québec

Février 2024



TABLE DES MATIÈRES

L'ÉCONOMIE VERTE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS -----	3
RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES -----	4
RECOMMANDATION BUDGÉTAIRE 1-----	4
RECOMMANDATION BUDGÉTAIRE 2-----	5
RECOMMANDATION BUDGÉTAIRE 3-----	6
RECOMMANDATION BUDGÉTAIRE 4-----	7
RECOMMANDATION BUDGÉTAIRE 5-----	8



L'ÉCONOMIE VERTE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Nos entrepreneurs au coeur de l'économie de demain

La création d'une économie forte et prospère est indissociable du maintien d'un environnement sain et durable. Depuis plusieurs années, les entreprises en environnement au Québec travaillent d'arrache-pied pour protéger et assainir l'environnement, générer de nouvelles boucles de circularité et décarboner leurs opérations.

Que ce soit la saine gestion des matières résiduelles qui permet de donner une deuxième vie aux matières vouées à l'élimination, le développement des bioénergies qui remplace des sources d'énergie polluantes avec des composantes naturelles ou encore l'assainissement de l'environnement qui assure que les générations futures hériteront de milieux naturels propres et sains, le secteur privé pose des gestes ambitieux et concrets à tous les jours.

Le CETEQ, représentant de l'expertise privée de l'économie verte du Québec

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association qui représente les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Nous avons pour mission de faire la promotion de l'expertise privée de l'économie verte en s'appuyant sur les principes de développement durable, l'économie circulaire, des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation.



Les entreprises membres du CETEQ sont des moteurs économiques dans plusieurs régions du Québec, emploient plus de 55 000 travailleurs et génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 3 milliards de dollars.

Nos recommandations budgétaires

Le 11 janvier dernier, le ministre des Finances, M. Eric Girard, a lancé une consultation en vue du budget 2024-2025 du gouvernement du Québec. En plus d'encourager fortement le gouvernement à adopter des mesures qui favoriseraient la croissance économique durable, circulaire et carboneutre, le CETEQ recommande au gouvernement d'adopter **cinq mesures** pour protéger l'environnement et encourager les investissements dans des secteurs clés de l'économie.

RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES

RECOMMANDATION BUDGÉTAIRE 1 Renforcer le contrôle environnemental

Le gouvernement du Québec devrait allouer des ressources supplémentaires à l'équipe du contrôle environnemental.



Le respect des normes et pratiques environnementales est crucial pour la protection de l'environnement que nous partageons tous. Les entreprises du CETEQ croient fermement à une compétition saine qui favorise les meilleures pratiques et les plus hauts standards de qualité.

À l'heure actuelle, plusieurs entreprises en sol québécois continuent de contourner volontairement les règles du jeu, favorisant un marché déloyal, le saccage de milieux naturels et agricoles et l'érosion de confiance entre la population et plusieurs secteurs économiques.

Le CETEQ et les membres qu'il représente luttent depuis plusieurs années pour le renforcement du contrôle environnemental. Malgré plusieurs avancées, **la situation demeure grave** et les entreprises malhonnêtes poursuivent leurs opérations au vu et au su de tous.

En ce sens, des ressources additionnelles au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sont nécessaires pour resserrer les mailles du système. Notamment, **l'allocation de plus de ressources humaines pour mener à terme les enquêtes** est toute désignée. Pour les enquêtes qui sont poursuivies, peu d'entre elles mènent à des conséquences pour les entreprises délinquantes. Des ressources supplémentaires permettraient de mener plus d'enquêtes et de mieux protéger l'environnement que nous partageons tous.

Il est à noter que puisque le gouvernement tire des bénéfices financiers avec la poursuite des entreprises malhonnêtes, cette injection de ressources devrait être vue comme une mesure à faible coût, voire à coût nul.

RECOMMANDATION BUDGÉTAIRE 2 Optimiser le tri et la valorisation

Le gouvernement devrait reconduire le *Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri* offert par RECYC-QUÉBEC.



Une chaîne de valeur robuste et performante pour la gestion des matières résiduelles passe par un traitement et une valorisation efficaces. Effectivement, que ce soit pour lutter contre la pollution plastique, rehausser l'indice de circularité du Québec ou détourner davantage de matière de l'élimination, **nos centres de tri constituent un maillon critique de l'écosystème de tri et valorisation.**

C'est pourquoi le CETEQ recommande au gouvernement du Québec de reconduire le *Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri* offert par RECYC-QUÉBEC. Depuis son lancement en février 2020, le programme a soutenu de nombreux projets structurants visant à optimiser le tri de la matière.

D'ailleurs, le programme a soutenu des projets dans le domaine de la construction, démolition et rénovation (CRD). **Le milieu des CRD nécessite une attention accrue du gouvernement,** notamment par la voie réglementaire, pour améliorer la performance environnementale du milieu et les intégrer plus efficacement dans des boucles de circularité. Le programme de RECYC-QUÉBEC joue donc un rôle important afin d'appuyer des initiatives novatrices pour traiter la matière résiduelle et encourager les entreprises qui travaillent d'arrache-pied à créer une meilleure circularité de cette matière.

De plus, alors que la modernisation de la consigne et de la collecte sélective sera mise en place au cours des prochaines années, des investissements additionnels pour optimiser les opérations seront requis. Afin que nos entreprises puissent planifier ces investissements et la façon dont elles peuvent collaborer avec le gouvernement, un investissement pour reconduire le programme RECYC-QUÉBEC s'avère une priorité.

**RECOMMANDATION
BUDGÉTAIRE 3**
Innovier pour le traitement
de la matière plastique

Le gouvernement devrait débloquer du financement pour aider les entreprises à trouver de nouveaux débouchés et à innover pour trier, conditionner et valoriser le plastique.



L'intégration de la matière plastique dans davantage de boucles de circularité est une priorité pour le CETEQ. Les acteurs de la collecte, du tri et du conditionnement se mobilisent depuis des années pour limiter les risques importants qui accompagnent la pollution plastique. À ce titre, selon une étude de RECYC-QUÉBEC en 2021, les centres de tri ont acheminé 61,000 tonnes de plastique vers les différents marchés, dont 63 % directement aux conditionneurs et recycleurs québécois.¹

Un **nouveau programme de financement pour l'innovation et l'identification de débouchés pour les plastiques** est de mise, notamment dans le contexte de la *Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec 2024-2029* à venir. Le CETEQ a appuyé l'orientation du gouvernement dans le document de consultation qui suggérait d'établir un programme de financement pour acquérir davantage de connaissances sur les meilleures pratiques de gestion des plastiques ainsi que pour réaliser des projets pilotes afin de mettre ces connaissances au banc d'essai.

L'enjeu des plastiques est complexe et multidimensionnel. Ce type de financement pourrait créer les conditions gagnantes pour des solutions efficaces et adaptées au marché québécois.

¹ RECYC-QUÉBEC, [Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec](#), 2021.

**RECOMMANDATION
BUDGÉTAIRE 4**
Appuyer le développement
des bioénergies

Le gouvernement devrait soutenir la filière des bioénergies en révisant l'éligibilité au crédit d'impôt remboursable pour y inclure le gaz naturel renouvelable (GNR).



Le rôle des bioénergies pour la décarbonation de l'économie et des systèmes énergétiques est bien établi. Par le biais du Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement du Québec s'est doté d'une cible d'augmenter de 50% la production de bioénergies d'ici 2030 et de porter à 10% le volume minimal de GNR injecté dans le réseau de gaz naturel d'ici 2030.

Afin d'appuyer ces objectifs, le budget de 2022-2023 annonçait la mise en place du *Crédit d'impôt remboursable pour la production de biocarburants au Québec*. Les entreprises admissibles pouvaient toucher, dès le 1er avril 2023, un crédit d'impôt remboursable pour la production de biocarburants au Québec. Cependant, le crédit d'impôt vise exclusivement les produits liquides, si bien que plusieurs sources de bioénergies sous forme gazeuse, dont le GNR, sont exclues de cette mesure.

Pour soutenir les producteurs, le CETEQ recommande que **le programme de crédit d'impôt remboursable à la production de biocarburants soit élargi aux producteurs de GNR** afin d'accélérer le développement des chaînes de valeur et d'inciter des investissements dans cette filière.

**RECOMMANDATION
BUDGÉTAIRE 5**
Soutenir les activités de
biométhanisation et
de compost

Le gouvernement devrait assurer un déploiement rapide de la Phase V du *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC).



La collecte des matières organiques permet de réduire substantiellement la quantité de déchets envoyés à l'élimination et favorise du même coup son recyclage. **Le secteur privé joue un rôle fondamental** dans ce processus en offrant des services de collecte, de tri, et de valorisation des matières organiques.

Le PTMOBC contribue concrètement à ce que davantage d'initiatives voient le jour pour traiter la matière organique. En effet, depuis son lancement en 2009, le programme incarne une mesure structurante de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Avec la fin de la Phase IV du programme le 31 janvier 2023, plusieurs entreprises se questionnent à savoir quand la prochaine mouture du programme sera lancée et comment elle sera équipée pour répondre aux besoins grandissants du milieu.

C'est pourquoi le CETEQ recommande au gouvernement de **communiquer rapidement les détails de la Phase V du PTMOBC et d'assurer qu'un financement important lui soit accordé**. Avec ces deux actions, le gouvernement aidera à établir un climat d'affaires prévisible, encourager de nouveaux investissements dans l'économie, détourner davantage de matière de l'élimination et réduire les gaz à effet de serre au Québec.



CETE@Q

L'EXPERTISE PRIVÉE DE L'ÉCONOMIE VERTE DU QUÉBEC

1115 rue de Louvain Est, bureau 204

Montréal, Québec

514-523-8222

admin@ceteq.quebec

www.ceteq.quebec

